



Ministère de la Justice
Elections professionnelles 2022
Comité Social d'Administration
de la DISP de Paris
e-vote du 1er au 8 décembre



Profession de foi SNEPAP-FSU et SOLIDAIRES-Justice

Organisations syndicales de lutte et d'engagement pour la transformation sociale le **SNEPAP-FSU** et **SOLIDAIRES-JUSTICE** s'unissent pour la défense de l'Intérêt Général et du Service Public.

Cette démarche unitaire et solidaire est engagée dans le cadre local sur la base de revendications et d'une conception du syndicalisme partagées, étayée par l'expérience des militant.es, de leur participation aux instances et à la construction d'actions de terrain.

SOLIDAIRES-JUSTICE et le **SNEPAP-FSU** siègent déjà dans diverses instances de concertation du ministère de la justice et de l'administration pénitentiaire (CT SPIP, CAP CPIP, CAP DPIP, CTM avec le SNPES-PJJ) et dans de nombreux CT locaux de la DISP de Paris.

Syndicats multicatégoriels présents dans les SPIP et les établissements pénitentiaires, nous représentons les personnels de la Direction Interrégionale de PARIS : personnels de surveillance, administratifs, techniques, assistants.es de service social, psychologues, éducateurs.trices, de direction et l'ensemble des personnels d'insertion et de probation.

Nos organisations œuvrent en priorité à l'amélioration de nos conditions de travail et du cadre statutaire pour les agents du Service Public Pénitentiaire.

Nos actions visent également l'obtention de nouvelles avancées : dans une société plus égalitaire, féministe, écologique et solidaire...

Qu'est-ce que le Comité Social d'Administration (CSA) de la DISP de Paris ?

Le CSA fusionne les missions du comité technique interrégional (CTI) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en réduisant les droits des organisations professionnelles.

Nous veillerons à préserver le maximum des prérogatives de ces deux anciens comités.

Les personnels y sont représentés par les organisations syndicales, en fonction des résultats des élections professionnelles au niveau régional. Leurs élu.es y siègent face aux représentant.es régionaux de l'administration pénitentiaires.

Le CSA est compétent et doit être consulté pour toutes questions relatives à l'organisation des services et au changement de fonctionnement, aux conditions de travail ainsi qu'en matière d'hygiène et de sécurité (médecine de prévention, pénibilité, conditions matérielles, locaux).

UNITAIRES ET SOLIDAIRES

**Plus forts pour la défense du service public pénitentiaire
et de ses agent.es**



AU CSA DISP PARIS, nos représentant.es lutteront :

- Pour l'amélioration des conditions de travail des agent.es : santé, sécurité et conditions de travail. Nous veillerons à ce que, au-delà des discours, les décisions prises soient suivies d'effets, dans le respect des règles applicables, à ce que soient systématisées les actions de prévention des risques psycho-sociaux, les visites de la médecine de prévention et la mise en conformité des locaux et outils utilisés par les agent.es.
- Contre les méthodes managériales déconnectées de la réalité de l'exercice professionnel, contre l'autoritarisme, les abus de pouvoir et les injonctions paradoxales.
- Pour rappeler que nous ne sommes pas des « fraudeurs en puissance », nous veillerons de manière exigeante pour le respect de nos droits et des obligations de l'administration envers les fonctionnaires en matière d'horaires, de congés, congés bonifiés, d'arrêts maladie, de remboursements de frais, etc.
- Pour la mise en place d'organisations de service cohérentes, pour le respect des organigrammes et pour un fonctionnement de service concerté au sein des instances (règlement intérieur, charte des temps, fiches de poste et formation continue).
- Pour une politique d'emploi régionale conforme à l'intérêt du service public pénitentiaire à ses missions et aux droits et devoirs des personnels. Pour la titularisation des CDD et CDI et l'interdiction des contrats courts.
- Pour une concertation sur l'utilisation des budgets de fonctionnement et de prise en charge des publics ainsi ceux de maintenance, de ménage, notamment dans le cadre de délégations de service public.
- Pour une meilleure prise en compte de l'expérience des agent.es au regard des initiatives prises dans l'évolution des techniques et des modalités de prise en charge des PPSMJ.
- Pour en finir avec l'éternel argument fallacieux de la priorisation des établissements dont use et abuse l'administration à chaque fois que des réponses urgentes sont également nécessaires pour les SPIP.
- Plus généralement pour un travail de réflexion sur les problématiques d'égalité, de discrimination (professionnelle, syndicale, de genre) voire de harcèlement.
- Nous veillerons à ce que se développent de réelles prise en charge des personnels en difficultés et l'inclusion des personnels en situation de handicap.
- Nous continuerons, en lien avec nos organisations nationales, à combattre les politiques de privatisation du service public effectuées dans le cadre de la gestion mixte des établissements, de la délégation de la sécurité et surtout de champs inclus dans les missions des SPIP.

Nous veillerons à être en toute circonstance les défenseurs du service public pénitentiaire et de l'intérêt général.

Parce qu'ensemble on est toujours plus fort



En décembre 2022

**Votez pour la liste unitaire
SNEPAP-FSU et SOLIDAIRES-Justice**

Mme Jennifer BELLAY - CPIP - SPIP 75

M. Stéphane TINARD - SA - SPIP 95

Mme Nathalie JOSEPH - CPIP - SPIP 78

M. Eric ACHOUAR - DPIP - DISP Paris

M. Joël SEPULCRE - PS - SPIP 75

M. Youssef CHOUKRI - CPIP - SPIP 75

M. Marc DE BIASI - CPIP - SPIP 91

Mme Claire BECANNE - CPIP - SPIP 75

M. Riandriana RAVELONJAVOTO - CPIP - SPIP 95

Mme Manuela LUDIR - CPIP - SPIP92

M. Tony FERRI - CPIP - SPIP 95

Mme Alissa FAUC - CPIP - SPIP 75